

Juin 2026

CHIFFRES ET MESSAGES CLÉS

---

# RAPPORT DURABILITÉ 2025

---

L'ACTION DURABLE  
DE LA BANQUE DE FRANCE  
ET DE L'ACPR





« Dix ans après l'accord de Paris sur le climat, l'heure est au bilan dans un contexte international et géopolitique peu favorable à la transition vers la neutralité carbone. Certes, de réels progrès ont été accomplis, avec un essor des énergies renouvelables, et la mobilisation de nombreuses banques centrales et superviseurs au titre de leur mandat. Nous restons toutefois encore loin des objectifs de réduction des émissions de l'accord de Paris. Il est donc nécessaire de renforcer les engagements et d'accélérer une transition climatique à la fois efficace et soutenable. La Banque de France y contribue en tant qu'entreprise et dans l'exercice de ses missions.

Dans ce contexte, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) réaffirment l'ambition d'une meilleure intégration des risques liés au climat et à la nature dans la conduite de leurs activités, d'une part, et dans leurs missions, d'autre part. »

**Emmanuel Moulin**

Gouverneur de la Banque de France

# LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La Banque de France a dépassé son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) fixé à – 25 % en 2025 par rapport à 2019, en atteignant **une baisse de 35 %** des émissions liées aux postes énergie, trajets domicile-travail, déplacements professionnels, déchets et émissions directes fugitives.

Elle s'engage dans de nouveaux progrès pour atténuer son impact sur le climat, en se fixant de **nouvelles cibles de décarbonation** à l'horizon 2028 par rapport à 2019. Ces cibles portent sur ses activités industrielles, ses activités tertiaires et ses achats tertiaires.

S'agissant de ses **activités industrielles**, la Banque de France vise une réduction de l'intensité carbone d'un billet de Banque de 25 % par rapport à 2019. Cette baisse sera rendue possible, entre autres, grâce au déménagement dans une nouvelle imprimerie à la pointe de la modernité et économe, à l'implantation d'une nouvelle chaudière à la papeterie, ou encore par le développement du recours au coton biologique ainsi qu'à des fibres alternatives moins émissives que le coton conventionnel. Dès 2026, l'intégralité des billets en euros produits par la Banque de France sera composée, à 100 %, de coton biologique ou issu du commerce équitable (le coton durable utilisé est actuellement certifié GOTS ou Organic Content Standard).

Concernant ses **activités tertiaires**, la Banque de France vise une réduction de 40 % des émissions de GES associées en 2028 par rapport à 2019.

La Banque de France a formé 87,5 % de ses **acheteurs** à une meilleure prise en compte du climat et de la nature dans les achats, dépassant ainsi l'objectif qu'elle s'était fixé (minimum de 75 %). Elle s'attache désormais à identifier et à privilégier les dépenses réalisées auprès de fournisseurs engagés dans une démarche de décarbonation pour ses achats tertiaires, outre ses actions mentionnées précédemment concernant l'achat de matières premières industrielles.

Première banque centrale à publier son **empreinte biodiversité** dans son *Rapport durabilité 2024*, la Banque de France a évalué ses impacts et ses dépendances vis-à-vis de la nature. Elle élabore actuellement une politique relative à un usage durable de la ressource en eau.

---

# 3

CIBLES DE DÉCARBONATION  
À L'HORIZON 2028

---

# 87,5%

D'ACHETEURS  
FORMÉS  
AU CLIMAT  
ET À LA NATURE

---

# -35%

D'ÉMISSIONS  
DE GAZ  
À EFFET DE SERRE  
ENTRE 2019  
ET 2025

# LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La Banque de France enrichit cette année sa publication d'**indicateurs de performance sur la nature**, en publiant la part de ses portefeuilles exposée à des secteurs fortement dépendants de la nature ou ayant un impact significatif sur celle-ci, ainsi que des indicateurs évaluant l'impact des portefeuilles sur la qualité de l'eau.

Dans le cadre de **l'exercice de reporting annuel sur la plateforme des Principes pour l'investissement responsable (UNPRI)**, la Banque de France a obtenu en 2025 des scores supérieurs à la médiane de l'ensemble des signataires sur l'intégralité des catégories auxquelles elle a répondu, scores par ailleurs tous en hausse par rapport à l'année précédente.

Le montant d'**obligations vertes, sociales ou durables** détenu a augmenté de 13,4 milliards d'euros en 2025, soit une augmentation de 85 % de la taille du portefeuille. Celui qui est investi dans **des fonds finançant la transition énergétique ou des fonds à impact environnemental ou social** a crû de 108 millions d'euros, soit + 12 %.

En 2025, la Banque de France a formalisé sa **stratégie d'engagement** actionnarial et lancé une nouvelle campagne d'engagement, menée par BdF Gestion, filiale dédiée à la gestion d'actifs, sur le thème de la **préservation de la nature**. Celle-ci est centrée sur les sociétés dans lesquelles elle investit par l'intermédiaire d'un fonds dédié à la biodiversité, commun avec la Caisse des dépôts. À ce titre, les analyses qualitatives de CDC Biodiversité ont été mises à profit pour sélectionner les sociétés à engager, et la Banque de France s'est appuyée sur cette expertise pour mener un dialogue prescriptif avec ces entreprises.

# <1,5°C

La trajectoire d'alignement de **température des portefeuilles d'actifs privés** (actions et obligations d'entreprises) adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite

# 0%

du chiffre d'affaires

Le seuil d'exclusion mis en œuvre depuis 2024 **pour les entreprises qui extraient du charbon thermique ou en utilisent pour produire de l'électricité, ainsi que pour les entreprises impliquées dans les hydrocarbures non conventionnels**

# 30%

La part **des émetteurs privés exclus de l'univers d'investissement** sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'être aligné sur le label ISR

# 95%

Le taux de **participation aux assemblées générales**

# 29,1 Mds€

investis dans des obligations vertes, sociales ou durables

# 1 016 M€

investis dans des fonds finançant la transition énergétique ou dans des fonds à impact environnemental ou social

# LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

L'ensemble des missions de la Banque de France est concerné par les **risques liés au changement climatique et à la dégradation de la nature** : de la stratégie monétaire à la stabilité financière, en passant par les services à l'économie et à la société.

## STRATÉGIE MONÉTAIRE

En 2025, l'Eurosystème a introduit un **facteur climatique** dans son dispositif de garanties afin de mieux intégrer les risques climatiques dans la mise en œuvre de la politique monétaire et de renforcer la résilience du cadre opérationnel face aux chocs de transition.

La Banque de France a poursuivi la réduction de l'empreinte carbone de la **filière fiduciaire** (espèces) et des moyens de **paiement scripturaux** (cartes, virements, prélèvements), à travers des actions sur l'efficacité énergétique des infrastructures informatiques, la modernisation des équipements et l'optimisation du cycle de vie du billet.

## STABILITÉ FINANCIÈRE

Dans le **secteur de l'assurance**, l'ACPR a évalué en 2025 l'intégration des **risques de durabilité** dans la gouvernance et la gestion des assureurs, ainsi que l'existence éventuelle d'une dérive de sinistralité liée au changement climatique.

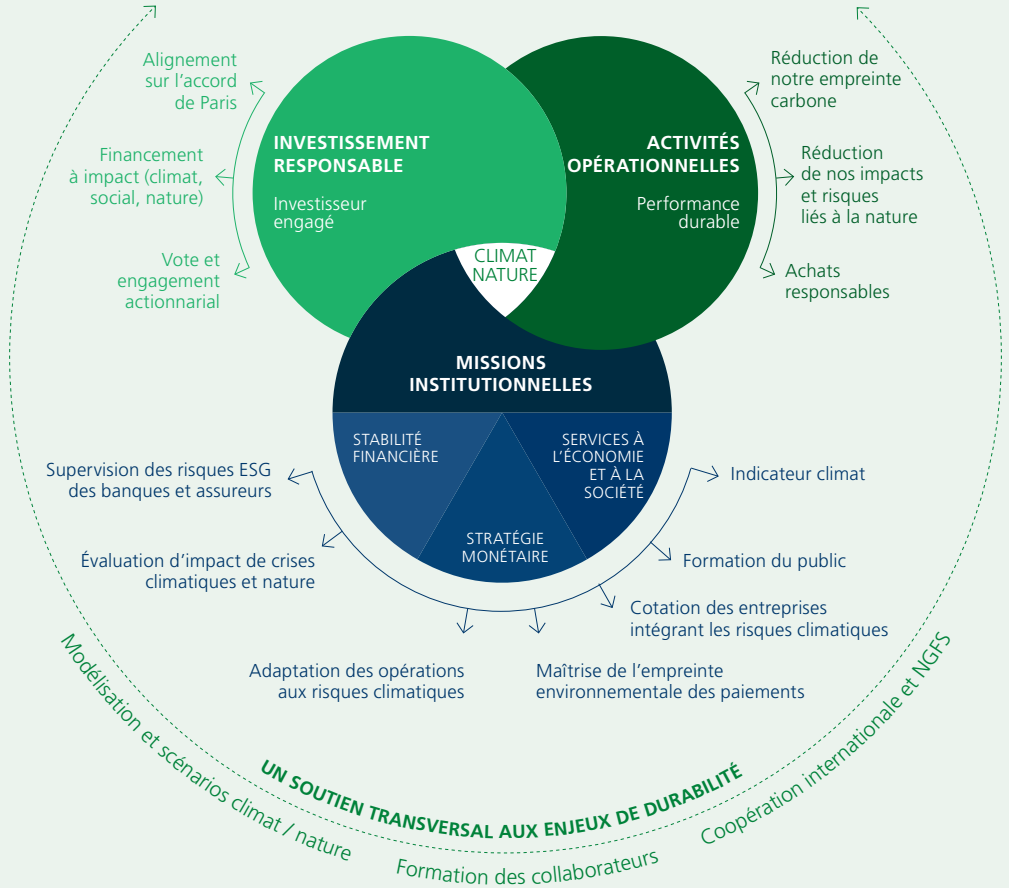
Dans le **secteur bancaire**, l'ACPR a évalué la préparation des établissements aux **plans**

**prudentiels de transition**, en constatant des progrès dans la gestion des risques climatiques et environnementaux, mais en soulignant la nécessité de renforcer la gouvernance, la qualité des données et les dispositifs de suivi. La Banque de France contribue activement aux travaux du **Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)**, qui en 2025 a notamment publié ses premiers scénarios climatiques de court terme et approfondi ses analyses sur les plans de transition, outils clés pour évaluer et piloter les risques climatiques des institutions financières.

## SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Depuis 2025, la Banque de France intègre les risques liés au changement climatique dans la **cotation des entreprises (ICAS)**, dans le cadre du programme climat de l'Eurosystème, en prenant en compte les risques de transition et les risques physiques. La Banque de France élabore un **indicateur climat** à destination des entreprises, afin d'accompagner leur transition et leur adaptation aux risques climatiques. Pour ce faire, elle déploie notamment l'**outil de diagnostic sur l'adaptation au changement climatique (ODACC)**, qui mesure l'exposition aux aléas climatiques selon différents horizons de réchauffement. Développé en partenariat avec Météo-France, l'ODACC est intégré au Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

# BANQUE DE FRANCE ET ACPR : LE CLIMAT ET LA NATURE AU CŒUR DE NOS ACTIVITÉS ET DE NOS MISSIONS



Note : ESG, critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ; NGFS, Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.

« Fortes d'une expertise économique et financière, ancrées localement et connectées au système monétaire et financier international, les équipes de la Banque de France et de l'ACPR restent pleinement mobilisées pour intégrer les enjeux climatiques et de la dégradation de la nature dans les décisions économiques et la gestion financière, condition de la résilience et de la souveraineté de l'économie. »

**Emmanuel Moulin**

Gouverneur de la Banque de France



« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

BANQUE DE FRANCE  
EUROSYSTÈME

ACPR  
BANQUE DE FRANCE